



Licence professionnelle **Entrepreneuriat et management de projet**

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Entrepreneuriat et management de projet. 2017, Université de Poitiers. hceres-02027666

HAL Id: hceres-02027666

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027666>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Entrepreneuriat et management de projet

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences juridiques, économiques et de gestion

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Management des organisations, spécialité Entrepreneuriat et management de projet* (EMP), initialement ouverte en 2007, est une formation dispensée par l'institut universitaire de technologie (IUT) de Poitiers dans le département Gestion des entreprises et des administrations (GEA). Cette licence forme à l'entrepreneuriat (création et reprise d'entreprise) et à l'intrapreneuriat (développement de projets dans des structures déjà existantes), quels que soit les secteurs : commerce, service, artisanat, industrie, agriculture, art, culture, économie sociale et solidaire. Cette formation forme des chefs d'entreprise, des agents de maîtrise, des chefs de projet et des conseillers en création et reprise d'entreprise.

Dans chaque promotion, les parcours de formation sont mêlés, associant des étudiants en formation initiale, redevables d'un stage de 16 semaines et d'un projet tutoré ou en alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation), et des étudiants en formation continue.

La formation est en partenariat conventionné avec la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres. Elle est localisée à Niort.

Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs de la licence professionnelle EMP sont clairement exposés. Cette formation permet de bénéficier de compétences en entrepreneuriat mais également en intrapreneuriat. Le positionnement du diplôme est présent sur un secteur porteur et très large. Il répond à une forte demande de création ou de reprise d'entreprise dans le domaine du commerce, de l'e-commerce, des services et également de l'artisanat.</p> <p>Les métiers visés par ce diplôme sont bien renseignés et en adéquation avec le contenu de la formation : chef d'entreprise, agent de maîtrise, chef de projet, chef d'équipe, conseiller en création ou en reprise d'entreprise quels que soient les secteurs d'activité.</p>
Organisation
<p>La licence professionnelle EMP est organisée en quatre unités d'enseignement dont les matières enseignées paraissent en cohérence avec les objectifs attendus : une unité d'enseignement orientée dynamique de l'entre/intrapreneuriat, une unité d'enseignement qui concerne les aspects juridiques de l'entre/intrapreneuriat, une unité d'enseignement qui apporte des fondamentaux en termes de méthodes et d'outils d'aide à la décision et enfin une dernière unité d'enseignement qui aborde les aspects comptables de ce domaine. La formation n'est pas semestrialisée.</p>

<p>Au-delà de cette organisation, une unité d'enseignement concernant un projet tuteuré et une unité d'enseignement concernant un stage sont également offertes aux auditeurs.</p> <p>La formation laisse une large place à la professionnalisation, à l'apprentissage par l'action, ce qui paraît tout à fait pertinent pour l'entrepreneuriat et le management de projet. Ainsi, dans chaque promotion, les parcours de formation permettent à des étudiants de formation initiale de réaliser un projet tuteuré concernant leur propre projet de création ou de reprise d'entreprise ainsi que d'effectuer un stage de 16 semaines. Les possibilités d'alternance sont larges, ce qui permet un investissement des étudiants dans différentes structures. La formation continue est également réalisable, ce qui donne à cette formation une multitude de possibilités qu'il faut souligner. Malheureusement peu d'informations dans le dossier permettent de comprendre comment les parcours de formation s'articulent entre eux, d'apprécier le calendrier, de connaître le rythme de l'alternance, etc. Il n'y a pas véritablement de spécialisation progressive.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le positionnement de la licence professionnelle EMP est clair. Il n'existe pas d'autres licences professionnelles de ce type sur le territoire limitrophe de Poitiers. Au niveau de la communauté d'universités et établissements (COMUE), seule l'université d'Orléans propose une licence dont les objectifs sont proches de la formation en question. Il aurait été cependant intéressant de connaître l'offre de formation proposée par les structures de droit privé. Les partenariats socio-économiques sont nombreux et laissent entrevoir un réseau local fort : association de création et développement d'entreprises dans les IUT (CREA-IUT), banques, services fiscaux, union régionale des sociétés coopératives de production, Club des entrepreneurs, etc. La formation est en partenariat conventionné avec la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique paraît adaptée : elle se réunit une fois par semestre et elle est animée par un enseignant-chercheur en gestion et une enseignante en économie et gestion. Elle est composée en outre à 42 % de personnel de l'université et à 58 % de professionnels. Le suivi pédagogique semble bien maîtrisé : suivi des étudiants et restitution des résultats devant un jury mixte, fréquence trimestrielle de réunion de l'équipe pédagogique, point avec l'équipe pédagogique après chaque période en entreprise, etc.</p> <p>Le recrutement des professionnels répond à une procédure rigoureuse : passage en commission, vérification du niveau de diplômes et de l'expérience nécessaire, etc. Il est cependant regrettable que le nombre de professionnels intervenants de statut de gérants, travailleurs indépendants (un seul) ne soit pas plus important par rapport au nombre de professionnels intervenants formateurs / consultants.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Le dossier présenté ne révèle malheureusement pas le nombre annuel de candidatures reçues par promotion, ce qui aurait permis de mieux comprendre les marges de manœuvre en termes de qualité de sélection.</p> <p>Les effectifs sont en hausse depuis la création en 2007, et depuis trois ans stabilisés autour de 30 étudiants. Le profil des étudiants recrutés est divers. Il apparaît qu'assez peu d'étudiants proviennent de l'établissement, au plus 18 % voire autour de 10 % certaines années. Cela pose la question de la capacité de la formation à recruter des étudiants provenant de son propre établissement, même si la capacité à attirer des candidats en provenance de l'extérieur est un élément positif.</p> <p>Les promotions ont des profils diversifiés : formation initiale avec un rythme classique (cours et stage) qui tend à décroître ; formation initiale avec un rythme d'alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) qui tend à augmenter. Le faible nombre - 1 à 2 étudiants par an - en reprise d'études est surprenant compte tenu de la nature du diplôme. Par ailleurs, ce nombre d'inscrits sous ce régime de formation de reprise d'études a tendance à se réduire.</p> <p>Le pourcentage de réussite est relativement bien maîtrisé (de 87 % à 93 %) pour un diplôme de ce type. Les responsables de la formation souhaitent limiter le nombre d'étudiants à 25 par promotion afin d'améliorer ces taux.</p> <p>Concernant l'insertion professionnelle, les enquêtes soulignent une intégration relativement satisfaisante dans l'emploi, de type salarié uniquement, ce qui semble étonnant compte tenu de la nature du diplôme. En ce qui concerne la promotion 2014-2015, 65 % des étudiants ayant répondu à l'enquête d'insertion professionnelle, 6 mois après l'obtention du diplôme, ont un emploi. Ce taux est quasiment de 80 % 30 mois après l'obtention du diplôme. Il y a seulement 3 créations / reprises d'entreprise pour la promotion 2013/2014, 0 création pour la promotion 2014/2015 et 5 créations prévues pour la promotion 2015/2016.</p>
Place de la recherche
<p>Compte tenu des objectifs d'une licence professionnelle, l'investissement d'enseignants-chercheurs suffit à justifier d'un lien avec la recherche.</p>

<p>Deux enseignants-chercheurs, dont l'un est responsable de la formation, font partie des universitaires de l'équipe pédagogique (qui comprend aussi un professeur agrégé et un professeur certifié), ce qui peut être considéré comme acceptable.</p> <p>Certains cours comme l'entrepreneuriat et les business models sont d'ailleurs directement liés à des travaux de recherche d'un enseignant-chercheur enseignant dans la licence professionnelle EMP.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La place donnée à la professionnalisation est tout à fait conséquente et prend des formes variées : présence de professionnels dans l'équipe pédagogique, conférences ouvertes au grand public, visites d'entreprises, concours de projet d'entreprise organisé par l'association CREA-IUT. Force est de constater que la licence professionnelle s'est fortement investie dans la participation aux concours de cette association et a remporté des prix à plusieurs reprises.</p> <p>Il est étonnant de n'avoir pas plus d'informations sur le rythme, les modalités de suivi, les visites d'entreprise, etc. dans le cadre de l'alternance qui est un levier de la professionnalisation et qui sera encore plus développée à l'avenir dans cette licence.</p>
Place des projets et des stages
<p>Le projet tuteuré de l'étudiant est encadré par un tuteur et fait l'objet d'un suivi régulier de l'équipe pédagogique, ponctué de trois soutenances : novembre, janvier et mai et d'un rapport écrit. Le stage d'une durée de 16 semaines fait l'objet d'un accompagnement par un tuteur, d'une visite sur place, d'un rapport écrit et d'une soutenance.</p> <p>Le suivi des étudiants en projet tuteuré ou stage par l'équipe pédagogique semble performant. Cependant, la participation des chambres consulaires dans cet accompagnement semble très faible, contrairement à ce que l'on peut espérer d'un engagement formalisé par une convention.</p> <p>D'une façon générale, il est regrettable que le dossier ne donne que très peu d'éléments d'informations concernant les modalités d'alternance, le rythme, le suivi des alternants, etc.</p>
Place de l'international
<p>Compte tenu du niveau et de l'intitulé du diplôme, la dimension internationale n'est pas centrale. Le diplôme bénéficie néanmoins des dispositifs créés par l'IUT (option internationale pour les licences professionnelles) et par l'université (partenariat avec une entreprise chinoise) mais sans que cela n'ait donné lieu à des concrétisations.</p> <p>Il est dommage que le programme appelé EMILE (enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère) déjà en application et visant à inciter les enseignants à dispenser des cours en anglais n'ait eu aucune retombée. Les enseignements orientés communication internationale de la licence professionnelle aurait pu en bénéficier. Au regard du dossier, la formation dispense 20 heures de cours en anglais.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Les modalités de recrutement appliquées pour cette licence professionnelle paraissent pertinentes : dépôt du dossier sur une plateforme informatique, sélection sur dossier et entretien avec un jury composé d'universitaires et de professionnels appartenant à l'équipe pédagogique, jury de validation puis réponses aux candidats.</p> <p>Le dossier ne fait apparaître que très peu d'informations ou des informations générales relatives aux dispositifs de remise à niveau. Peu d'informations figurent dans le dossier concernant les modalités d'aménagement et les types de soutien hormis les suivantes : seuls les apprentis, les étudiants salariés, les étudiants en situation de handicap, les étudiants sportifs de haut niveau peuvent bénéficier « d'aménagements d'études ».</p> <p>Les modalités de passerelle sont centralisées par un jury informel regroupant les responsables de formations concernés et l'assesseur à la pédagogie de l'IUT et la scolarité. A ce sujet, il n'y a malheureusement pas d'informations relatives au nombre de dossiers bénéficiaires.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les informations données concernant les modalités pédagogiques, les modalités d'accompagnement pour l'accès au diplôme par la validation des acquis de l'expérience (VAE) et l'enseignement des langues sont génériques et valables pour l'ensemble des formations de l'université. Il est surprenant que le dossier ne relate pas plus de modalités et d'outils inhérents à cette licence. Le dossier ne donne quasiment aucune information sur les différentes modalités pédagogiques liées à la formation initiale ou à la formation continue.</p> <p>Par ailleurs, le secteur de l'entrepreneuriat ou de l'intrapreneuriat pourrait être plus sujet à une VAE ou à une validation des acquis professionnels (VAP).</p>

Force est de constater que depuis 2011 cette licence professionnelle n'a enregistré aucun inscrit en VAE ou en VAP. La place du numérique dans cette formation est satisfaisante grâce à l'utilisation d'outils d'aide à la décision liés aux technologies numériques. Outre l'utilisation de traitement de textes, de tableurs, de bases de données, les étudiants reçoivent un enseignement en e-commerce et doivent utiliser un logiciel professionnel d'aide à la création d'entreprise.

Evaluation des étudiants

La construction, le rôle et les modalités de réunion d'examens répondent aux exigences d'une formation de ce type. Le jury témoigne de critères de qualité en termes de composition et de régularité des rencontres. Chaque jury de fin d'année est précédé d'une pré-commission réunissant les intervenants extérieurs (notamment un représentant du centre de formation des apprentis, des représentants des tuteurs professionnels, le chef du département GEA et des représentants des partenaires institutionnels) et les responsables pédagogiques de la formation où se déroulent les discussions de fond.

Des grilles d'évaluation pour les épreuves orales permettent une harmonisation des notes et l'utilisation d'un livret électronique pour les apprentis assure un suivi régulier. Il aurait été intéressant de savoir si un livret d'accompagnement de type papier ou électronique, qui existe pour les apprentis, existe aussi pour les alternants en contrat de professionnalisation.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le suivi de l'acquisition des compétences est assuré par de nombreux outils et actions qui s'avèrent pertinents : point effectué après chaque retour concernant les compétences acquises dans l'entreprise, fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui détaille les niveaux de compétences acquis, annexe au diplôme qui reprend l'architecture du diplôme et les enseignements et les compétences développés, livret de l'étudiant qui donne les orientations pédagogiques de la formation et outil LEA (livret électronique de l'apprenti) qui assure un suivi régulier de l'avancée des travaux de l'apprenti. Malheureusement, il apparaît que le portefeuille d'expériences et de compétences n'est pas utilisé.

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés est satisfaisant. Il est accompli par les services centraux mais également par le service communication et relations aux entreprises de l'IUT. Les résultats sont publiés sur le site internet et le site intranet de l'université. Il est dommage que ces informations ne soient pas mieux exploitées auprès des étudiants suivant la formation.

Les taux de réponses sont globalement plutôt bons. Concernant l'enquête à 6 mois après l'obtention du diplôme, soit au 1er février 2015, le taux de réponses est de 69,2%. Ce même taux est de 62% pour l'enquête à 30 mois après l'obtention du diplôme. Ces enquêtes permettent d'obtenir une multitude d'informations parmi lesquelles le type d'emploi, le lieu d'emploi, la catégorie socio-professionnelle, etc.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le Conseil de perfectionnement de la licence professionnelle EMP est organisé de façon appropriée. Il se réunit une fois par an, regroupe un spectre d'acteurs assez large au rang desquels des enseignants et des professionnels de la formation et des individus hors formation (professionnels et représentants du centre de formation des apprentis, chef de département).

Les deux types d'évaluation utilisés pour cette licence professionnelle paraissent acceptables : une évaluation orientée « contexte de la formation » qui regroupe l'organisation de la formation, les conditions d'études, le contrôle des connaissances, etc., et une autre évaluation qui porte sur les enseignements et qui permet d'alimenter les discussions du Conseil de perfectionnement afin de faire évoluer la formation.

Il est dommage que les modalités d'autoévaluation de la formation ne se limitent qu'aux points abordés dans le dossier sans prise de recul et d'analyse critique.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Le positionnement du diplôme sur des activités porteuses.
- La diversité des parcours en formation initiale, en formation continue et en formation en alternance.
- Une équipe pédagogique très investie dans l'animation de la formation.

Points faibles :

- Le faible taux de recrutement d'étudiants en reprise d'études.
- La faiblesse du nombre de diplômés créant ou reprenant une entreprise.
- Une participation des chambres consulaires qui existe mais qui peut encore être développée.

Avis global et recommandations :

La licence professionnelle EMP comprend une équipe mobilisée et concerne un créneau d'enseignement porteur, qui lui permet d'attirer un public large dans différents domaines d'activité. Afin d'apporter une maturité nécessaire à l'élaboration d'un projet et à la création d'entreprise, il serait notamment utile d'orienter davantage le recrutement vers un public plus expérimenté de type formation continue en reprise d'études, ce qui permettrait sûrement de développer des synergies entre les auditeurs de la formation et d'améliorer les taux d'insertion d'étudiants dans le domaine de la création d'entreprise qui sont trop faibles compte tenu de la spécialité du diplôme. Par ailleurs, des partenariats plus affinés avec les acteurs locaux et notamment les chambres consulaires permettraient de mettre en exergue précisément les opportunités locales de reprise d'entreprise et de pointer les métiers en souffrance.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 23/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-LP180013610 - licence professionnelle
« entrepreneuriat et management de projet ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique de la licence professionnelle « entrepreneuriat et management de projet », ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval